

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, la Communauté urbaine a approuvé un plan d'actions technopolitain visant à favoriser le développement économique par le soutien à la recherche et à l'innovation.

L'association selon la loi 1901 Doc-Forum rassemble les sociétés Decitre, Ever Informatique et Le Progrès ainsi que l'Association nationale des professionnels de la documentation et l'Ecole nationale des sciences de l'information et des bibliothécaires (ENSSIB). Cette association conçoit et organise une manifestation internationale qui a pour nom Doc-Forum. Celle-ci a un double contenu :

- être un salon professionnel axé autour des métiers de l'édition classique et numérique, de la gestion électronique de documents. Les principaux éditeurs francophones et industriels du document numérique (Sun, Xerox, Ever...) seront présents,

- être un espace de rencontres scientifiques placé sous la responsabilité de l'ENSSIB, sur le thème de la transmission du savoir dans la nouvelle société de l'information.

Le projet proposé est cohérent avec les grandes orientations retenues pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, un pôle de compétences lyonnais dans le domaine du document numérique se construit aujourd'hui en liaison avec :

1 - un tissu industriel composé d'éditeurs de logiciels de gestion électronique de documents, de sociétés spécialisées dans les prestations de numérisation et de société service ingénierie informatique (SSII). Des sociétés lyonnaises comme Ever et Decan sont citées parmi les fournisseurs de technologies-clés dans le rapport Lorentz sur le commerce électronique,

2 - des institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui rassemblent des compétences dans le domaine des sciences du langage et de l'ingénierie des connaissances (Lyon II), de l'informatique documentaire (INSA, Lyon I) et des sciences de l'information et de la communication (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothécaires et université Lyon III), soit près de 200 chercheurs. L'implantation prochaine de l'ENS-lettres et de l'Institut national de la recherche pédagogique vont dans le sens d'un renforcement de ce pôle d'excellence,

3 - un ensemble de bibliothèques rassemblant près de 2 millions d'ouvrages : les fonds de la bibliothèque municipale de Lyon, des bibliothèques universitaires, bientôt renforcés par ceux de la bibliothèque des Jésuites et de l'ENS-lettres, contribuent à faire de Lyon l'une des capitales de l'écrit.

Ce pôle de compétences ainsi qu'une longue tradition du livre et de l'écrit permet donc à Lyon d'afficher un positionnement global cohérent avec ses savoir-faire et son image, à l'exemple de ce que l'agglomération lilloise a fait autour de la VPC et de la Cité numérique. De plus, cette manifestation rejoint les préoccupations de Lyon, ville de l'intelligence, en contribuant à redonner à notre métropole, capitale européenne de l'édition au XVI^e siècle, une aura dans le domaine de la transmission des savoirs.

Cette manifestation constituerait donc une vitrine des savoir-faire lyonnais et plus généralement régionaux. Elle a pour ambition de devenir un grand rendez-vous européen de l'édition et du savoir.

Le coût global du projet est de 5 MF. Les porteurs contribuent à son financement à hauteur de 3,5 MF. Dans l'esprit du plan technopole, la Communauté urbaine souhaite donner une visibilité à moyen terme aux actions engagées par ses partenaires. Je propose donc de participer au financement des deux prochaines manifestations qui se tiendront réciproquement en janvier 2000 et novembre 2001, à hauteur de 400 000 F par an sur trois ans, soit un financement total de 1,2 MF. La ville de Lyon abonderait la participation

de la communauté urbaine de Lyon. La Région devrait contribuer à son financement pour un montant égal à celui de la Communauté urbaine et de la Ville.

Un engagement sur trois ans permettrait d'inscrire cette action dans la durée requise pour en faire le rendez-vous international du savoir et de ses modes de diffusion, sur la base d'une convention liant la Communauté urbaine à l'association ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve, d'une part, la convention qui liera la Communauté urbaine à l'association Doc-Forum pour trois années et, d'autre part, le versement annuel, sur les exercices 1999, 2000 et 2001, d'un fonds de soutien de 400 000 F à l'association Doc-Forum.

2° - La dépense correspondante de 400 000 F sera imputée au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,